

Campagne de distribution des bons de chauffage 2016-2017



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) délivrera, pour la période hivernale 2016-2017, une aide au chauffage d'un montant de 60 € aux Personnes Âgées de la Ville de Toulon, **entre le 1^{er} octobre 2016 et le 31 mars 2017.**

Conditions d'attribution

Être âgé(e) de 65 ans minimum (ou de 60 ans en cas de retraite pour invalidité ou inaptitude au travail), être locataire ou accédant à la propriété d'un logement situé à Toulon et avoir des ressources ne dépassant pas le plafond fixé par l'Aide Sociale :

- 800,80 € par mois pour une personne seule,
- 1 243,24 € par mois pour un couple..

Pièces à fournir

- Pièce d'identité avec photographie,
- Derniers talons des retraites perçues (principale et complémentaires) ou à défaut, attestations de virements bancaires,
- Avis d'imposition ou de non imposition pour l'année 2016,
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF,...).

Où s'adresser

Centre Communal d'Action Sociale de Toulon
Service Aide Facultative
Place de la Visitation
83000 Toulon

☎ 04 94 24 65 52

Se présenter les lundis et mardis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h
ou le mercredi matin, de 8h30 à 12h

ou se faire représenter par un tiers muni d'une procuration et la pièce d'identité de l'intéressé et du tiers.